

*Affaires extérieures*

Il faut par ailleurs noter que les échanges économiques entre le Canada et la CEE se sont légèrement améliorés, mais il me semble raisonnable de croire que toute expansion commerciale significative entre les deux parties devra attendre la reprise ou la relance des économies des pays de l'Europe de l'Ouest. Dans l'état actuel des choses, les économies de ces pays fortement industrialisés souffrent d'une profonde stagnation. Je songe, par exemple, à l'industrie de l'acier en Allemagne et au Royaume-Uni, mais il y a bien d'autres cas. Voilà pourquoi, aussi longtemps que durera cette situation, il est peu probable que ces pays veuillent ou même puissent pour la plupart accroître sensiblement leurs achats au Canada.

Cependant, je crois—et cette remarque paraît confirmée par les hommes d'affaires et d'autres personnes qui ont visité dernièrement les pays de la CEE—que nos rapports sont bons et que les deux parties se sont engagées à collaborer plus étroitement. Avec le temps, à condition que les hommes d'affaires canadiens profitent des occasions, je suis convaincu que nous pourrions accroître sensiblement nos exportations vers les pays européens.

Cependant, comme je l'ai dit tantôt à propos des négociations tarifaires multilatérales, il ne faut jamais perdre de vue que si nous voulons réussir à accroître nos ventes à la CEE, nous devrons d'abord nous demander dans quels secteurs nous pouvons faire des concessions pour favoriser les échanges.

Je ne veux pas, je le répète, retenir trop longtemps la Chambre en exposant en détail toutes les questions qui concernent le lien contractuel ainsi que toute la gamme de perspectives et les possibilités nouvelles qui s'offrent à nous. Cependant, je dois dire qu'à la suite de mes déplacements en Europe—et, soit dit en passant, dans d'autres parties du monde également—j'ai constaté, à l'instar nul doute de tous les députés qui ont aussi voyagé, que notre pays doit, surtout au niveau de l'entreprise privée, découvrir de nouvelles techniques et adopter des méthodes plus dynamiques pour percer dans un territoire qui est nouveau pour nous.

Pendant longtemps, l'essentiel de nos échanges s'est fait, à quelques exceptions près, avec les États-Unis. Il est maintenant devenu évident que les entreprises canadiennes, à quelques exceptions près je le répète, doivent changer d'attitude, recourir à de nouvelles techniques et connaître les débouchés réels qui existent dans les divers pays. Ces débouchés existent non seulement dans la CEE mais dans bien des parties de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est.

Après ces quelques mots sur nos relations avec la CEE, je passe maintenant à la question nucléaire qui a donné lieu, pour moi du moins, aux négociations les plus difficiles auxquelles j'ai participé cette année. Je voulais, comme je l'ai indiqué ici même il y a quelques jours, attendre que le Conseil des ministres ait approuvé ou rejeté l'entente avant de mettre la Chambre au courant de la situation. Toutefois, je m'étais aussi engagé à vous exposer les détails de l'entente au moment opportun, et comme nous ajournerons demain, j'imagine, et que la Chambre ne siègera probablement pas au moment où la CEE annoncera sa décision, j'estime devoir faire part aux députés, dans toute la mesure où je le peux, des modalités de l'entente et faire le point sur l'état actuel des négociations.

[M. Jamieson.]

Premièrement, j'aimerais dire que le gouvernement du Canada a accepté l'entente et ce, parce qu'elle répond à toutes les exigences de la politique établie en 1974. Je n'essaierai pas cet après-midi, et je suis certain que les députés m'en sauront gré, d'entrer dans tous les détails techniques; cependant, ceux qui voudront en prendre connaissance auront tout loisir de le faire, et je suis certain que les documents pourront être déposés au moment opportun. Toutefois, il y a deux ou trois faits saillants qui, à mon avis, donneront aux députés une idée claire de l'entente à laquelle nous en sommes arrivés.

J'ai dit il y a quelques instants que le gouvernement du Canada avait accepté l'entente. En fait, elle n'a pas encore été approuvée par le Conseil des ministres en Europe et nous n'avons aucune assurance qu'elle le sera. Je puis dire aux députés que certains pays au sein de la CEE sont fortement opposés à certaines des dispositions, et il n'est pas impensable qu'ils décident de les rejeter.

● (1542)

En somme, pour revenir à mon premier point, l'accord répondra à toutes les exigences de la politique formulée en 1974. Le deuxième point qu'il faut bien comprendre est que toutes les matières nucléaires canadiennes transmises à la CEE seront intégralement assujetties aux garanties de l'AIEA et de l'EURATOM, étant donné qu'elles s'appliquent à tous les réacteurs où qu'ils se trouvent dans la CEE. Bref, l'esprit de la politique canadienne fondé sur le principe que les fournitures nucléaires canadiennes ne doivent servir qu'à des fins nucléaires pacifiques a été respecté.

Troisièmement, je crois que les députés seront heureux d'apprendre qu'aucune matière nucléaire en provenance du Canada ne sera utilisée dans les réacteurs français à moins que le gouvernement français n'accepte les normes de sécurité de l'AIEA et de l'EURATOM. A ce propos, je suis heureux d'annoncer à la Chambre que nous avons réussi à obtenir du gouvernement de la France des garanties concernant l'emploi du matériel canadien. En outre, nous avons insisté pour que tout le plutonium extrait à partir d'uranium canadien ne serve également que dans le cadre d'un programme civil d'utilisation de l'énergie atomique, et le gouvernement français nous a donné son accord à ce sujet. Le point essentiel, sur lequel les députés m'ont posé beaucoup de questions, c'est que le gouvernement français a accepté les normes de sécurité de l'AIEA et de l'EURATOM et convenu de procéder à leur application. Tant que ce ne sera pas chose faite, les Français ne pourront pas compter sur le matériel canadien pour leurs réacteurs.

J'aimerais maintenant parler du transfert de technologie nucléaire délicate, car plusieurs questions ont été posées à ce sujet à la Chambre au cours des derniers mois. Là encore, aucun transfert du genre n'aura lieu entre les pays de la CEE à moins que le pays vers lequel le transfert s'effectue n'ait conclu avec le Canada un accord bilatéral autorisant ce transfert. Par conséquent, ces pays, outre qu'ils devront se conformer aux normes de sécurité de l'AIEA, ne pourront—et je prends la France comme exemple—acquérir la technologie canadienne sans avoir conclu au préalable une entente bilatérale avec le Canada.